

Paris, le 20 octobre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Malgré de nombreux sujets d'inquiétude et après des échanges très riches, les élus montagne veulent croire que le gouvernement les a entendus

Après deux jours de débats passionnés et des échanges avec trois ministres, les élus ont le sentiment que leur volonté de voir respectée la spécificité montagne a été entendue, tout en souhaitant la voir étendue aux autres ministres du gouvernement et à la majorité des députés.

En ouverture du 33^e Congrès de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) qui s'est tenu les 19 et 20 octobre à Forcalquier, dans les Alpes de Haute-Provence, la présidente de l'ANEM et députée de l'Isère Marie-Noëlle BATTISTEL a relayé, devant la ministre Jacqueline GOURAULT, les inquiétudes des élus de la montagne sur l'avenir de leurs collectivités.

A l'issue des trois tables rondes, animées par de riches échanges, sur le numérique, la transition écologique et la résilience de la Montagne, Annie GENEVARD, députée du Doubs et secrétaire générale de l'ANEM, a présenté les 5 motions que les élus de la montagne ont adoptées pour :

- Une accélération de la couverture numérique de qualité des territoires de montagne,
- Le maintien de l'optionnalité des compétences Eau et Assainissement dans les communes de montagne et contre la diminution des ressources des agences de l'eau,
- Une vraie solidarité financière en faveur de la montagne conformément à la volonté du législateur qui allie solidarité et soutenabilité
- Une approche radicalement nouvelle à l'égard des prédateurs,
- Le respect de la spécificité montagne en matière scolaire,

Dans ce contexte, Christophe CASTANER, secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement et Porte-parole du Gouvernement, a expliqué que « *la confiance elle se crée, mais que pour la construire, il faut du temps* », et a assuré que pour y parvenir : « *Le travail collégial que vous souhaitez doit être entendu.* »

En complément, Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des Territoires, a observé qu'il ne faut pas opposer les spécificités des territoires et que le rôle de l'Etat est de « *reconnaître la spécificité montagne. Il n'est pas normal, a-t-il conclu, que dix mois après l'adoption de l'acte 2 de la loi Montagne certains décrets ne soient pas encore passés.* » Le ministre s'est engagé à ce que cela soit fait avant la fin de l'année 2017.

Ainsi, la présidente invite ses collègues parlementaires de la majorité à rejoindre la famille de la Montagne pour porter sa cause et le gouvernement à *rendre effectif le droit à la différenciation et à l'expérimentation, promus par le Président de la République.*

Motions du Congrès :

- Pour le respect de la spécificité montagne en matière scolaire
- Pour une vraie solidarité financière en faveur de la montagne conformément à la volonté du législateur
- Pour une accélération de la couverture numérique de qualité des territoires de montagne
- Pour une approche radicalement nouvelle à l'égard des prédateurs
- Pour le maintien de l'optionalité des compétences eau et assainissement dans les communes de montagne et contre la diminution des ressources des agences de l'eau
- Télécharger le communiqué de presse



Contact : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 43 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les 2 ans.